



VILLE DE COGOLIN

ARRETE DU MAIRE

N° 2022/1406

STATIONNEMENT RESERVE – PARKING PISAN : VISITES MEDICALES

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant la demande du service des ressources humaines de la commune afin de neutraliser deux places de stationnement, parking Pisan lors de la venue du médecin du CDG, et ce tous les jeudis de l'année 2023,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit sur une place de stationnement afin que le médecin et l'infirmière puissent stationner, parking Pisan, et ce :

tous les jeudis de l'année 2023 de 5H30 à 17H

ARTICLE 2

Des barrières seront fournies et mises en place par les services techniques de la commune, afin d'interdire le stationnement sur ces places.

ARTICLE 3

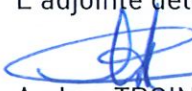
En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 417.10 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Chef de la police municipale, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 13 décembre 2022

L'adjointe déléguée


Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le . 16/12/2022 – n° 2022/402